



## Le mobilier

Vous souhaitez vous séparer de vos meubles usagés ? Des solutions existent pour leur offrir une deuxième vie !  
Adoptez le bon geste de tri : rapportez-les dans un point de collecte.

En tant que consommateur, lorsque vous achetez un meuble neuf, vous payez une éco-participation, qui sert à financer le recyclage de vos anciens meubles.

## Mais que faire d'un meuble usagé ?

### Meubles en bon état

S'ils sont en bon état, vous pouvez les revendre sur le marché de l'occasion ou les donner à une structure de l'Economie Sociale et Solidaire.

Vous pouvez confier la table du salon que vous n'aimez plus à la Ressourcerie (située 43 rue du Docteur Calmette prolongée - 94310 ORLY). Les salariés (travailleurs en insertion et encadrants) et bénévoles assurent la remise en état (nettoyage, petite réparation) pour lui donner une seconde vie. Vous contribuez ainsi concrètement à l'économie circulaire et à la préservation des ressources.

Des Points Réemploi sont disponibles dans les déchèteries de la RIVED, les objets déposés dans ces Points Réemploi sont récupérés par la Ressourcerie.

### Meubles hors d'usage

Une benne dédiée au mobilier usagé est présente dans chacune des déchèteries de la RIVED.

**Astuce :** Pensez à démonter au préalable vos différents éléments d'ameublement et d'agencement. Vous facilitez en effet leur stockage et leur transport jusqu'à la déchèterie, mais aussi leur recyclage ou leur valorisation et contribuez concrètement à la préservation des ressources.

Tous les meubles sont acceptés...



... mais aussi les couettes et les oreillers !



COUETTES



OREILLERS



COUSSINS



SACS DE  
COUCHAGE



SURMATELAS

## Le devenir du mobilier usagé collecté par Eco-mobilier

Les meubles et matelas usagés, déposés en déchèterie sont collectés dans une benne dédiée. Direction le centre de tri où ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux (bois, mousse, plastique, ferraille) pour être recyclés ...

- ▶ **Les meubles en bois** : après les avoir broyés, on peut en faire des panneaux de particules qui vont servir à fabriquer de nouveaux meubles.
- ▶ **Les meubles en plastique** : on les trie, on les broie et on les transforme pour fabriquer des tuyaux par exemple.
- ▶ **Les matelas** : on les hygiénise, on les démantèle pour en récupérer les matières qui les composent. Avec les mousses issues de ces matelas, on peut faire des panneaux acoustiques et thermiques pour le secteur du bâtiment. On peut aussi en faire de nouveaux articles pour la literie et même fabriquer des tatamis de judo ! ...

ou valorisés sous forme d'énergie : c'est le cas notamment des canapés, fauteuils et autres produits rembourrés. Ils vont donc être broyés pour servir à fabriquer du CSR (Combustible Solide de Récupération). On utilise ce CSR pour remplacer les énergies fossiles (pétrole, gaz...) dans les cimenteries ou pour alimenter des réseaux de chaleur urbains. Cette démarche s'appelle la valorisation énergétique. Saviez-vous qu'1 tonne de CSR pouvait remplacer 0,5 tonne de pétrole ?



Service public  
pour la valorisation  
des déchets

**RIVED**  
1 PLACE LE  
CORBUSIER  
94 310 ORLY

📞 01 58 42 73 60

@ CONTACTEZ-NOUS